

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 137 (2016)  
**Heft:** 10  
  
**Rubrik:** SAR

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Le Comité SAR met au concours le poste de

## **Assistant(e) Administratif(ve)**

- TÂCHES :**
- Gestion de la correspondance, des traductions apisuisses et des règlements SAR
  - Commandes de matériel, gestion des offres, des impressions et des envois marketing
  - Gestion des certificats, des inscriptions, des frais et des demandes liées au contrôle du miel
  - Facturation des annonces
  - Gestion des annonces de sinistres et dossiers d'assurances
  - Gestion des mises à jour et de la mise en page de l'Agenda Apicole Romand
  - Administration des participants et gestion des intervenants au Brevet Fédéral
  - Gestion des décomptes annuels de la vulgarisation
- CONNAISSANCES :**
- Français (langue maternelle) et allemand (excellente maîtrise de l'oral et de l'écrit). Bilingue : un avantage
  - Très bonne maîtrise des logiciels Word/Excel et des outils de gestion de contenu de site internet
  - Connaissance du monde de l'apiculture souhaité
- APTITUDES :**
- Indépendance et capacité de travailler à distance
  - Flexibilité (notamment vis-à-vis d'une charge de travail irrégulière)
  - Agilité à apprendre et à s'adapter
  - Esprit d'initiative
  - Sens de l'organisation, des priorités, de gestion du temps et de planification de son propre travail
  - Précision, rigueur et fiabilité
  - Bon sens du contact et aisance dans la communication écrite et orale
- FORMATION :** CFC d'employé(e) de commerce ou équivalent
- EXPÉRIENCE :** Plusieurs années d'expérience abouties d'assistantat ou de secrétariat
- TAUX D'ACTIVITÉ :** 30 % annualisé (avec possibilité d'augmentation)
- LIEU DE TRAVAIL :** Domicile
- DÉPLACEMENTS :** Occasionnels, en fonction des dicastères et des réunions trimestrielles
- DATE D'ENTRÉE :** A convenir, dès que possible
- Nous nous réjouissons de recevoir votre candidature (CV et lettre de motivation) à l'adresse [jobs@abeilles.ch](mailto:jobs@abeilles.ch) jusqu'au vendredi 28 octobre dernier délai.
- Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de Sonia Burri-Schmassmann au 032 422 46 32.

## Séance de comité du 25 août 2016



C'est dans une ambiance caniculaire que notre présidente Sonia Burri-Schmassmann ouvre la séance à 18 h 20.

Tout le comité est présent et aborde les 13 points mis à l'ordre du jour.

Le comité approuve le PV de la séance du 16 juin moyennant deux petites modifications.

Parmi les points soumis pour cette réunion :

### • **L'agenda apicole**

Rose nous présente une première ébauche de l'agenda qui nous paraît fort séduisante. Un grand merci à elle pour l'énorme travail de rédaction en version électronique, beaucoup plus facile à modifier ou adapter pour les prochaines années. Mais c'est bien sûr une version papier de l'agenda que vous recevrez prochainement !

Un tour de table est effectué pour que chacun apporte soit des corrections soit des précisions, notamment pour « qui fait quoi » dans les diverses fédérations et sections en 2016-2017, ainsi que pour le choix et la répartition des annonces.

### • **Site Internet**

Mélanie et Alain nous informent que l'installation du site se poursuit sans autres nouvelles à ce jour.

### • **apisuisse**

Mélanie et Sonia rapporteuses du groupe de travail se sont retrouvées le 6 juillet à Olten. Lors de cette séance, la proposition de créer une filière d'apisuisse a été soumise, afin de gérer toutes les structures liées au brevet fédéral.

### • **Brevet fédéral : rapporteuse Sonia**

Un groupe de travail s'est retrouvé, pour une première séance le 29 juin ; personnes présentes : Marianne Tschuy, Claude Pfefferle, Serge Imboden, Thierry Gallandat et Sonia.

N'ayons pas peur des mots, l'inscription au brevet fédéral est un énorme succès !

Le nombre de participants romands dépasse toutes les prévisions, la subvention de Migros n'y est peut-être pas étrangère...

A ce jour il y a 74 inscrits, dont 25 participants pour la première volée du 28 octobre de cette année !

### • **Concept d'exploitation : rapporteuse Sonia**

Un groupe de travail composé de Robert Lerch, Matthias Götti, Max Meinherz, Alfred Höhener, Georges Gerber, Jean-Daniel Charrière, David Conconi et Sonia s'est retrouvé à deux reprises à Olten afin d'élaborer la structure pour la mise en pratique d'un concept d'exploitation.

## • **Groupe de travail plan national PPh (Plan Phytosanitaire) : rapporteuse Sonia**

Un groupe de travail s'est formé afin de répondre à la consultation sur le plan d'action des PPh. Le groupe est composé de Matthias Götti, Alfred Höhener, Robert Sieber, David Conconi et Sonia.

## • **Poste de secrétaire administratif: rapporteur Alain**

Suite à l'excellent cahier des charges élaboré par Alain, le comité y adjoint ses commentaires, fixe le délai pour les candidatures et élabore l'annonce à paraître dans cette même revue.

## • **Dicastères**

Enfin, un tour de table pour les rapports des responsables en y incluant les objectifs et les différents travaux à réaliser avant notre prochaine séance du 6 octobre.

La présidente lève la séance à 21 h 30 afin que chacun puisse se rafraîchir autour d'une boisson bien méritée dans cette chaude nuit d'été...

*Max HUBER, Secrétaire*

---

## **Vétérans SAR 2017**



Merci aux présidents de nos sections de me remettre leur liste des vétérans qu'ils vont honorer en 2017. Pour :

**25 ans – entrés à la SAR en 1992**

**40 ans – entrés à la SAR en 1977**

**NOUVEAUTÉ: Si ce n'est pas déjà fait, envoyez votre liste par e-mail à l'adresse: «[veterans@abeilles.ch](mailto:veterans@abeilles.ch)»**

Il me faut les indications indispensables suivantes :

- Société, nom, prénom, domicile, numéro de matricule SAR et l'année d'entrée à la SAR.
- Précisez si vous avez connaissance d'années de sociétariat dans une autre section.
- Si avec les pins ou/et les médailles vous voulez remettre des diplômes (3.-/pce), ceux-ci ne seront fournis que sur votre demande.
- Adresse de livraison avec numéro de téléphone pour pouvoir régler les problèmes éventuels, ainsi que la date prévue pour la remise des distinctions.

D'avance je vous remercie pour votre collaboration

*Le préposé aux vétérans: Rémy Meier*

# Caisse d'assurances

**La prime de base de CHF 2.- pour 10 ruches est comprise dans la cotisation SAR.**

Sous « surprime », il faut comprendre les montants à payer, par tranche de 20 ruches supplémentaires : pour 11 à 30 ruches 2 x la prime de base, de 31 à 50 ruches, 4 x la prime de base et plus de 51 ruches 8 fois la prime de base.

**En résumé vous avez à payer :**

de 11 à 30 ruches CHF 4.-

de 31 à 50 ruches CHF 8.-

Plus de 51 ruches CHF 16.-

## Choses assurées

Art. 1 Sont assurés :

- a) les ruches, les ruchettes de fécondation ;
- b) les colonies d'abeilles ;
- c) les cadres de réserve.

Art. 2 Ne sont pas assurés :

- a) tous les biens immobiliers, en particulier le rucher et les objets apicoles fixés et faisant partie intégrante du bâtiment ;
- b) les objets qui ne sont pas en relation directe avec la pratique de l'apiculture ;
- c) les objets qui ne sont pas déposés au lieu du risque ;
- d) le miel récolté ou en rayons, dedans ou en dehors de la ruche, les autres produits de la ruche ;
- e) les provisions de cires gaufrées et de nourriture ;
- f) les valeurs pécuniaires.

*Max HUBER, Secrétaire*